

Entre Nous

N° 22
Novembre 1994

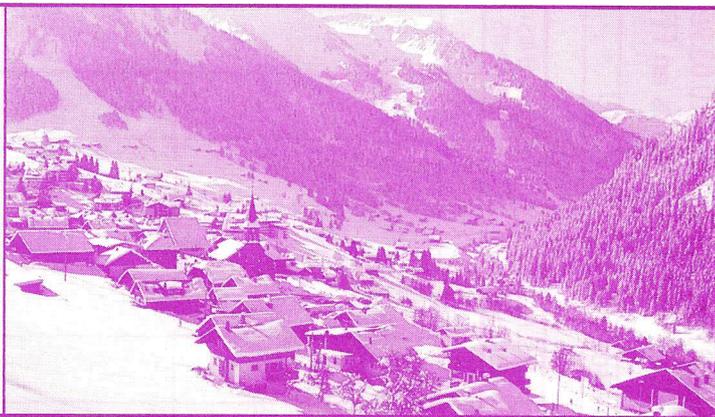


Photo : Studio Yvan CHATEL

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE CHATEL - B.P. n° 34 - 74390 CHATEL

CHATEL INFO

GRANDES DATES DE L'HIVER 1994/95

JANVIER :

Le 4 : sélection minimex Chablais (slalom géant)
Les 10, 11 et 12 : coupe d'Europe artistique (bosses, ballet, saut)
Le 15 : grand prix international de Châtel (sélection championnat de France). F.I.S. slalom et slalom géant filles

FÉVRIER :

Le 5 : relais nordique du Val-d'Abondance (ski de fond)
Le 5 : mini-coupe Vuarnet slalom géant

MARS :

Le 2 : (éventuellement) 4^e trophée des résidents
Du 12 au 19 : raid des Portes du Soleil
Le 19 : mini-prix du Val-d'Abondance slalom géant
Les 25 et 26 : critérium jeunes (bosses garçons et filles)

AVRIL :

Les 1^{er} et 2 : 9^e Ski d'or, championnat de France des élèves des écoles du ski français. Slalom spécial, slalom parallèle et descente technique.
Le 5 : mini-coupe (bosses garçons et filles)
Le 23 : fête du Ski-Club

NOUVELLES VITRINES

Au rez-de-chaussée du nouvel immeuble à côté du cinéma Morclan 2000, deux nouvelles vitrines :

- l'agence Altitude ouvre prochainement ses nouveaux bureaux ;
- Francis Sports ouvre pour Noël son 3^e magasin (tél. 50 81 33 66).

LA NEIGE FRANÇAISE

Au palmarès Gault-Millau 94/95 des 80 premières stations françaises, Châtel, avec la note de 62 sur 100, se classe à la 15^e place.

L'OPÉRATION « CLASSEMENT DES MEUBLÉS » sera close le 30 novembre 1994. A quinze jours de la clôture, le nombre de demandes de classement reçues serait de l'ordre du millier (1/3 des 3 000 lettres envoyées). De source autorisée, le nombre de meublés mis en location à Châtel ne serait que de 1 300/1 400 !

E
D
I
T
O
R
I
A
L

JOUONS LE JEU...

Lorsqu'en février dernier s'est tenue la première assemblée générale de l'Union commerciale, un compte rendu a été publié dans la presse régionale. A le lire, les buts et objectifs poursuivis par cette association sont on ne peut plus louables.

Jouons le jeu. Vous trouverez dans la revue de presse le compte rendu de cette première assemblée générale. Si - sans que nous sachions trop pourquoi - la « hache de guerre » a été déterrée vis-à-vis des résidents, nous le regrettons vivement. Qu'elle soit enterrée une bonne fois pour toutes et, comme je le disais, cette situation conflictuelle lamentable ne perdurera pas. Toutes les associations ont leur place à Châtel et leur spécificité, mais elles ont aussi le devoir de mettre leurs forces en commun pour le bien de la station. L'apaisement revenu, je dirai alors volontiers : « longue vie et prospérité à l'Union commerciale »...

Le président

LES MAGASINS adhérents à l'Union commerciale se distinguent par une affichette apposée en vitrine souhaitant qu'ils soient « privilégiés ». Ce n'est pas pour autant que les autres ne sont pas dignes de confiance.

A NOS MEMBRES PARISIENS... Si vous avez visité le « Parc des Neiges » (1^{er}, 19 et 20 novembre), nous éditerons volontiers un court reportage... que vous voudrez bien nous adresser. Merci.

Le bureau tient à rassurer les participants à l'assemblée générale : les incidents de sonorisation constatés l'an dernier ne se reproduiront pas. La sonorisation de la salle du Parking a été totalement refaite par la municipalité.

Votre attention : à la suite d'un incident à la mise sous pli, deux de nos membres n'ont pas reçu le bulletin n° 21 (octobre). Prière de vous faire connaître. Merci.

UN REVETEMENT (enrobé) a été posé sur tout le parking à Pré-la-Joux.

DES ARBUSTES ont été plantés à côté de « l'escalier » jouxtant le cinéma Le Chamois.

ON NOTE : l'aménagement des pistes de ski au bas de Cornebois.

EXTRAITS TARIFS REMONTÉES MÉCANIQUES

HIVER 1994/95 (suite)

SKIEURS DÉBUTANTS (A = Adultes - E = Enfants)

(Pas d'avantages particuliers pour résidents dans cette catégorie)

| | Possibilités remontées mécaniques | INDIVIDUEL | | FAMILLES/RETR. | | |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|----------------|-------------|-----|
| | | A | E | A | E | |
| PRESTATIONS A L'UNITÉ par tickets | <u>Télécabines</u> (Linga, Super-Châtel) Aller simple Aller + retour | 25 40 | 21 33 | 21 34 | 18 28 | |
| | <u>Télesièges</u> (tous domaines Châtel) Aller simple Aller + retour | 21 34 | 17 28 | - - | - - | |
| | <u>Téléskis</u> du Ruby (Pré-la-Joux) - 1 montée - 10 montées Autres téléskis - 1 montée Téléskis privés du village 10 montées (selon installations) 20 montées (selon installations) | 5 50 13 24 à 27 32 à 37 | 5 50 11 | - - - | - - - | |
| | <u>Cartes à points</u> : 50 points 100 points <u>Emplois points</u> A ou R télécabine 15 points Télesièges 8 à 12 suiv. R.M. Téléskis 2 à 6 suiv. R.M. | 95 190 | - - | - - | - - | |
| | FORFAITS | « Premier ski » débutant (tous domaines) (débutants inscrits au cours niveau 0) 6 jours | 479* | 335* | - | - |
| | | « Premier ski » enfants débutants de 4 à 12 ans accompagnés de moniteurs Stade de Super-Châtel, 6 jours | | 175* | - | - |
| | | 6 jours avec accompagnateur (enfant -8 ans) <u>Stade débutants de Super-Châtel</u> 1/2 journée | 52* 39* | 300* | 44* | 33* |
| | | Téléskis privés du village 1/2 journée | env. 35 à 40 suivant R.M. | - | - | - |

* Montée + descente télécabine comprise

Le principe de la « libre concurrence » et son application en matière de commerce a fait l'objet d'une loi de la République dont l'ordonnance portant le n° 1243 est datée du 1^{er} décembre 1986. Le texte de cette ordonnance est très explicite, notamment sur le plan des « abus ». Il fera désormais partie du « fonds documentaire » de l'association.

Le groupe des magasins FRANCIS SPORTS sollicite l'association afin de porter à la connaissance de ses membres l'information suivante : « Les trois magasins seront ouverts non-stop et disposeront d'un parc de ski de location « top niveau ». Possibilité de tester les nouveaux modèles de ski et chaussures avant achat. Avec les mêmes conditions de remise et comme dans le passé, FRANCIS SPORTS continue à vous réserver le meilleur accueil.

Toute l'équipe de FRANCIS SPORTS vous souhaite de bonnes vacances d'hiver et vous présente ses meilleurs vœux.

M. Francis Grillet »

EXTRAIT TARIFS PARKING PUBLIC SOUTERRAIN PLACE DE L'ÉGLISE, HIVER 1994-1995

| Abonnements à l'heure | | Abonnements à la journée | | | Abonnements de longue durée | | |
|-----------------------|-------|--------------------------|--------|------------------|--------------------------------------------------------------|---------|------------------|
| Durée | Tarif | Durée | Tarif | | Durée | Tarif | |
| | | | Normal | Avec carte-neige | | Normal | Avec carte-neige |
| 1 h | 3 F | 1 J | 50 F | - (1) | 1 semaine | 315 F | 280 F (1) |
| 2 h | 5 F | 2 J | 90 F | - (1) | 1 quinzaine | 565 F | 510 F (2) |
| 3 h | 10 F | 3 J | 130 F | - (1) | | | |
| 4 h | 15 F | 4 J | 180 F | - (1) | 1 mois | 950 F | 855 F (2) |
| 5 h | 20 F | 5 J | 225 F | - (1) | | | |
| 6 h | 25 F | 6 J | 270 F | - (1) | Saison normale | 1 500 F | 1 350 F |
| 7 h | 30 F | 7 ou 8 J | 315 F | 280 F (1) | | | |
| 8 h | 35 F | 9 J | 355 F | 320 F (1) | Saison résidents | 1 200 F | |
| 10 h | 45 F | 10 J | 400 F | 360 F (1) | | | |
| 15 h | 70 F | 14 ou 15 J | 565 F | 510 F (2) | (1) avec carte-neige 10 jours (2) avec carte-neige saison | | |
| 18 h | 85 F | 21 ou 22 J | 790 F | 710 F (2) | | | |
| 18 à 24 h | 90 F | 27, 28, 29, 30 ou 31 J | 950 F | 855 F (2) | | | |

EXTRAIT TARIFS PATINOIRES DU LAC DE VONNES, HIVER 1994-1995

| Types entrées | ADULTES | | ENFANTS (- de 16 ans) | |
|--------------------------------|------------------|------------------|-----------------------|------------------|
| | Sans carte-neige | Avec carte-neige | Sans carte-neige | Avec carte-neige |
| Entrée sans location de patins | 20 F | - | 15 F | - |
| Entrée avec location de patins | 35 F | 25 F | 25 F | 20 F |
| Saison avec location de patins | 250 F | - | 200 F | - |

L'amicale des commerçants en assemblée

Une réunion constructive et intéressante où les 23 personnes présentes ont regretté le manque de participation de l'ensemble des 47 adhérents.

Les adhérents présents ont souhaité que l'association qui n'a qu'un an poursuive sa tâche en travaillant plus en profondeur avec la mairie, les autres associations telles que cafetiers-restaurateurs-hôteliers, ainsi qu'avec l'Office du tourisme, une implication plus profonde en quelque sorte dans la participation de la vie de la station. Soucis également de comprendre et agir pour mieux vendre la station à l'extérieur.

Il a également été décidé d'organiser des réunions à thèmes afin de communiquer et de mobiliser tous les adhérents de l'association au cours de l'année. Le comité a ensuite créé des commissions afin de mieux répartir le travail, fêtes et animations, organisation de la braderie, tombola, journées commerciales. Création d'un journal de communication avec les adhérents, commission des relations extérieures et d'une commission de publicité, commission



Les responsables de l'amicale.

pour le travail en collaboration avec la Chambre de commerce et participation aux réunions d'information à Annecy, Lyon, Paris et Thônes.

Une meilleure sensibilisation au sujet de la réglementation du commerce a été évoquée, l'association s'efforçant d'en faire respecter les règles à Châtel. Il était ensuite procédé à la réélection des membres

sortants.

Ci-dessous les résultats de ces votes : 23 votants, deux bulletins nuls.

Élus : Line David, présidente ; Patricia Favre, trésorière ; Sylvaine Mesière, trésorière adjointe ; Christian Page ; Odette Girardo, vice-présidente.

Nouveaux élus : Monique Vuarand,

secrétaire 20 voix, Florence Rubin, 17 voix ; Jean-Michel Varin, 15 voix ; Pascal Bel, 14 voix.

Représentants au comité de l'Office : Line David, Patricia Maxit, Monique Vuarand, Sylviane Mesière.

Représentant assemblée générale, Office : Pascal Bel.

Y.C. ■

CHATEL

Des trottoirs tout neufs pour l'hiver

Ils seront opérationnels pour la saison et cette première tranche permettra aux piétons de marcher en toute sécurité de l'office du tourisme jusqu'au magasin Richard Sports et de ce même office jusqu'à l'hôtel Fleur de Neige.

Dans la seconde tranche de travaux, ils se poursuivront jusqu'au magasin Panorama et au-delà. Ces travaux ne manquent évidemment pas de créer certaines discussions allant quelquefois jusqu'à la polémique. Certains incorruptibles du 4 roues prétendent que la réduction de la chaussée va gêner certains croisements, en particulier les jours de chutes de neige et qu'on ne pourra plus stationner sur les côtés...

Les pro-trottoirs, eux, déclarent que le parking de la place de l'Église n'est jamais totalement plein et que faire 300 mètres à pied ne peut être

qu'excellent pour l'entraînement physique du skieur, et même des Châtellans...

Lors de la réalisation du premier trottoir situé devant la pharmacie et les cinémas, les mêmes causes avaient produit les mêmes effets avec des propos identiques. Il s'est avéré que durant la saison, ces trottoirs se sont révélés fort utiles et ont été très appréciés.

Et puis, personne ne peut nier la difficulté et les dangers pour les piétons à circuler dans le village en saison touristique. Cet hiver nous fera la démonstration du bien-fondé ou non de ces fameux trottoirs. Mais disons-le, il n'y a pas moins de vingt ans qu'on parle de ces problèmes de piétons. La preuve est donnée aujourd'hui qu'il n'est jamais "trottoirs" pour bien faire...

Yvon CHALOYARD ■

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal a :
— décidé de contracter les emprunts nécessaires au financement de l'achat de la télécabine de Super-Châtel, auprès des divers établissements bancaires consentants ;

— engagé la procédure relative à la concertation préalable en vue de la création d'une Z.A.C. au lieu-dit « Les Grandes Mouilles » ;

— sollicité auprès du préfet le classement de Châtel dans la catégorie des communes touristiques, afin de permettre l'octroi de dérogations au repos dominical aux employeurs qui en feront la demande pour leurs salariés saisonniers ;

— donné son accord pour l'acquisition de six ordinateurs en vue de l'équipement informatique de l'école primaire auprès de la Camif, pour un montant total de 44.096,40 F t.t.c., en raison de la défaillance de l'ancien fournisseur ;

— prend acte de l'estimation faite par France Télécom pour la mise en souterrain des réseaux E.D.F. dans les secteurs « Église/Les Biches » 1^{re} tranche et route de Vonnes 2^e tranche (secteur Jessi/douanes) ;

— décidé l'acquisition d'un poste de soudure semi-automatique auprès des Ets Seca à Annemasse.

(Le Messenger, 17.11.94)

CONVOCAATION

Cher adhérent, chère adhérente,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE qui se tiendra à CHATEL,
salle : parking municipal, place de l'Eglise
le jeudi 29 décembre 1994 à 18 h.

ORDRE DU JOUR

- Rapport moral du président,
- Rapport financier et rapport du contrôleur aux comptes,
- Montant de la cotisation 1995,
- Renouvellement du conseil d'administration, élection de nouveaux membres.

Questions diverses : elles porteront sur les grands événements de l'année, en présence – éventuellement, selon ses disponibilités – de **M. le Maire de CHATEL**.

Dans le cas où vous ne pourriez assister à cette assemblée générale, nous vous demandons :

- soit de confier le **pouvoir** ci-joint à un adhérent de votre choix assistant lui-même à l'assemblée générale, en mentionnant son nom,
- soit de le retourner à l'association, B.P. 34, 74390 CHATEL, avant le 23.12.94. Il sera alors considéré comme un vote d'approbation des résolutions proposées, qui sont les suivantes :

.../...

POUVOIR

Je, soussigné, M. ou Mme N° de carte de membre :

Résidence à Châtel :

Membre actif de l'ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE CHATEL, donne **pouvoir** pour moi et en mon nom à :

M. ou à défaut à M.

de me représenter à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra à Châtel :

**le jeudi 29 décembre 1994 à 18 h,
salle du parking municipal, place de l'Eglise.**

Fait à : le : Signature :

(La signature sera précédée de la mention **manuscrite** « BON POUR POUVOIR »)

APPEL DE LA COTISATION 1995

La cotisation est désormais appelée **UNE SEULE FOIS** dans l'année, à réception de ce document et jusqu'à la fin du mois de janvier.

Si vous n'avez pas déjà renouvelé votre cotisation, **nous vous invitons à utiliser ce document pour :**

- Effectuer votre règlement lors de l'assemblée générale (1), en le remettant **rempli** à l'entrée de la salle,
- Nous faire parvenir votre règlement (1), si vous ne pouvez assister à l'assemblée générale.

Dans tous les cas, il nous sera nécessaire pour la mise à jour de notre fichier comptable.

M. ou Mme N° de votre carte de membre :

Nom de votre résidence à Châtel :

règle : par **chèque bancaire** (1) - par **chèque postal** (1)

le montant de ma cotisation pour 1995 (100 F) que je remets au trésorier ou que j'adresse à l'association, B.P. 34, 74390 CHATEL.

(1) Rayer les mentions inutiles.

RÉSOLUTION 1 : L'assemblée, après en avoir entendu l'exposé, **approuve le rapport moral** du président.

RÉSOLUTION 2 : l'assemblée, après avoir entendu le **rapport financier** et le **rapport** du contrôleur aux comptes, donne quitus au trésorier pour sa gestion.

RÉSOLUTION 3 : renouvellement du conseil d'administration. Le président propose le renouvellement du mandat de **Mme SIFFER, M. FLANDIN.**

RÉSOLUTION 4 : Les candidats au poste d'administrateur qui ont fait acte de candidature par écrit sont élus à la majorité des voix.

La cotisation pour 1995 est fixée à **100 F**. Nos membres qui, à l'occasion de l'assemblée générale, désiraient se mettre à jour de leur cotisation pourront le faire à l'entrée de la salle, en réglant autant que possible par chèque bancaire ou postal. Nous vous remettrons votre nouvelle carte de membre actif 1995 qui annule et remplace celle de 1994.

Ceux qui ne pourraient assister à l'assemblée générale pourront utiliser le **bulletin d'appel de cotisation** et l'adresser à la **B.P. 34, 74390 CHATEL**. Dès que nous aurons enregistré votre règlement, nous vous adresserons votre carte de membre actif pour l'année 1995.

Nous comptons vivement sur votre présence et vous prions d'agréer, cher adhérent, chère adhérente, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président

SITUATION FINANCIÈRE

(arrêtée au 30/11/94)

« **sous réserve de l'approbation** par le contrôleur aux comptes »

| | |
|---------------------------------------|-----------|
| * Solde créditeur (au 30/11/93) | 61 923 F |
| * Recettes de l'exercice 93/94 | 67 596 F |
| TOTAL | 129 519 F |

A déduire :

** Dépenses 1994 -68 666 F
(dont moins-value sur Sicav obligat. 2 928 F)

| | |
|---------------------------------------|----------|
| * Solde créditeur (au 30/11/94) | 60 853 F |
| dont : 35 150 F en banque | |
| 25 603 F placements Sicav | |
| 100 F en caisse | |

Bénéfice de l'exercice 1994

(recette - dépenses)

= 1 858 F **créditeur**

BULLETIN DE PRÉSENCE

(à remettre à l'entrée de la salle)

M. ou Mme N° de carte de membre :

Nom de votre résidence à CHATEL :

PARTICIPE à l'assemblée générale ordinaire
de l'ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE CHATEL

le jeudi 29 décembre 1994 à 18 h
salle du parking municipal, place de l'Eglise

Signature

Nota : ce bulletin tiendra lieu d'émargement et évitera ainsi toute attente à l'entrée de la salle.

VOTRE ATTENTION. Nous vous conseillons...

Si vous participez à l'assemblée générale,

- de remplir – dès à présent – le « bulletin de présence » (ci-dessus). Il vous sera demandé à l'entrée de la salle. De plus, cela vous évitera une attente inutile.
- de remplir – dès à présent – le bulletin « appel de cotisation 1994 » (au dos) et de préparer le moyen de paiement que vous avez choisi.

Si vous ne participez pas à l'assemblée générale,

- remplissez dès à présent le « pouvoir » (voir au dos) et veuillez nous le faire parvenir à l'adresse habituelle avant le 23.12.94. Vous pouvez également le remettre à un adhérent de votre choix.
- remplissez également le bulletin « appel de cotisation 1995 » et veuillez nous le faire parvenir à l'adresse habituelle accompagné du moyen de paiement de votre choix.

Nous vous remercions par avance.

Le bureau